



## FAITS MARQUANTS

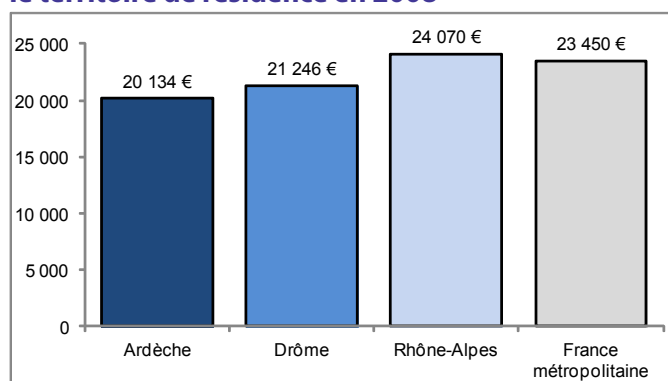
- Les revenus nets imposables moyens annuels sont les plus bas de la région
- La moitié des foyers fiscaux sont non imposables en Drôme et en Ardèche
- Les taux de pauvreté sont les plus élevés de la région
- Les taux de bénéficiaires de minima sociaux sont élevés en Drôme et en Ardèche

## LES REVENUS NETS IMPOSABLES MOYENS LES PLUS BAS DE LA RÉGION

L'Ardèche et la Drôme font partie, avec la Loire, des départements où les revenus nets annuels imposables sont les plus bas de la région en 2008.

L'Ardèche enregistre un revenu net moyen imposable par foyer fiscal de 20 134 €, soit un revenu inférieur à celui de la région de 16%. Dans la Drôme ce revenu est de 21 246 €, soit 12% inférieur à celui de la région. En 2008, l'Ardèche comptabilise 180 675 foyers fiscaux, contre 273 751 en Drôme. Parmi ceux-ci, 51,9% ne sont pas imposables en Ardèche, 50,1% en Drôme. Ces proportions sont très supérieures à celles de la région (43,5%) et de la France (45,8%).

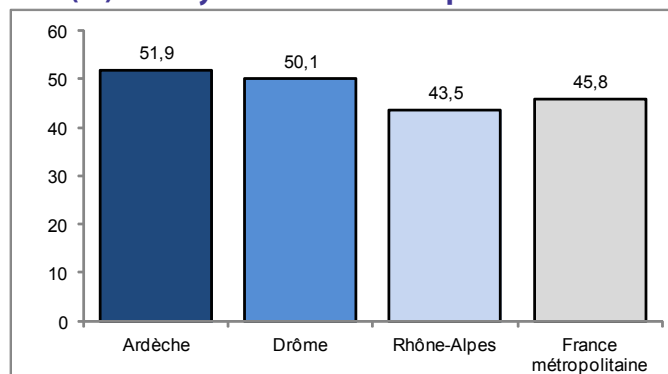
### Revenu net imposable moyen par foyer fiscal selon le territoire de résidence en 2008



Sources : DGFiP, Impôt sur le revenu

Exploitation ORS RA

### Part (%) des foyers fiscaux non imposables en 2008



Sources : Insee, DGFiP

Exploitation ORS RA

## CONTEXTE NATIONAL

Un individu est considéré pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. On utilise dorénavant un seuil à 60% de la médiane des niveaux de vie. En 2008, le seuil de pauvreté s'établit à 949 euros par mois par unité de consommation.

Selon cette définition, 8,3 millions de personnes vivent en France sous le seuil de pauvreté en 2008, soit 13% de la population. La moitié de ces personnes ont un niveau de vie inférieur à 770 euros par mois. Le taux de pauvreté est en légère progression en France, il était de 12,7% en 2000.

Les familles monoparentales, le plus souvent constituées d'une mère et de ses enfants, sont les plus touchées par la pauvreté : on compte 30% de familles pauvres parmi les familles monoparentales contre 11% parmi les familles constituées d'un couple avec enfant(s). Les couples sans enfant sont les moins touchés par la pauvreté : 6,9% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté en 2008.

De façon générale, le taux de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants présents au sein du ménage.

Dans les zones urbaines, les personnes seules ainsi que les familles monoparentales sont davantage touchées par la pauvreté, alors qu'en zone rurale, les personnes âgées sont les plus exposées.

Le nombre de bénéficiaires de minima sociaux permet également de mesurer l'importance de la pauvreté dans une population, en référence aux dispositifs d'assistance existants. Fin 2009, 3,5 millions de personnes étaient allocataires de l'un des dispositifs nationaux. En incluant les ayants droit (conjoint et enfants), on peut estimer que 6 millions de personnes bénéficient des minima sociaux en France. En 2009, le nombre d'allocataires de minima sociaux a connu une hausse exceptionnelle de 6,2%, qui efface pratiquement la décade des trois années précédentes. Avec le plan de revalorisation engagé en 2008, la croissance du nombre d'allocataires de l'AAH se poursuit. Avec une revalorisation de 6,9% du minimum vieillesse, le nombre d'allocataires des allocations vieillesse repart quant à lui à la hausse.



## LES TAUX DE PAUVRETÉ LES PLUS ÉLEVÉS DE LA RÉGION RHONE-ALPES

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée, à un certain seuil. Ce seuil est fixé à 60% de la médiane des niveaux de vie. Le seuil de pauvreté s'établissait à 880€ par mois par unité de consommation en 2006, 908€ en 2007 et 949€ en 2008. L'Ardèche et la Drôme sont les départements enregistrant les taux de pauvreté les plus forts de la région rhônalpine, autour de 14% en 2008 contre 11% pour la région. Les taux de pauvreté sont en légère augmentation de 2006 à 2007, puis en légère baisse de 2007 à 2008.

En 2008, l'Ardèche compte 133 700 ménages et la Drôme 203 700. Les couples avec ou sans enfants représentent 57% des ménages, les femmes seules 18%, les hommes seuls 14%, les familles monoparentales 8% et les ménages complexes 2%. La structure du ménage influe très fortement sur le taux de précarité. Ce dernier est maximal chez les familles monoparentales, où il atteint près de 33% dans la Drôme et l'Ardèche. Les personnes seules (hommes ou femmes) sont également touchées par la précarité, autour de 22% sont concernées. Le fait de vivre en couple protège de la précarité : le taux de pauvreté voisine les 12% chez les couples avec enfants, et il est minimal chez les couples sans enfant (autour de 8%).

L'analyse du taux de pauvreté selon l'âge montre par ailleurs que les moins de 30 ans constitue la tranche d'âge la plus touchée par la pauvreté.

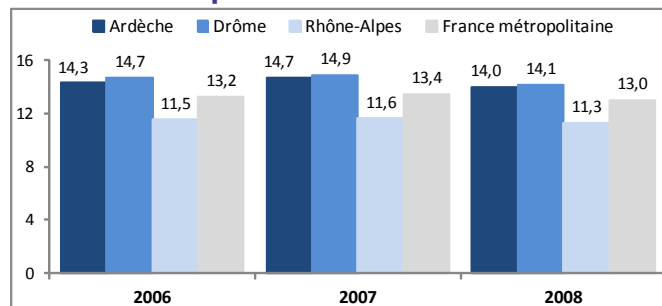
## DES TAUX DE BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX ÉLEVÉS EN DRÔME ET ARDECHE

Pour les trois minima sociaux les plus importants : le RSA (Revenu de solidarité active), l'AAH (Allocation aux adultes handicapés) et les allocations du minimum vieillesse, l'Ardèche et la Drôme se situent parmi les départements de la région comportant les taux les plus élevés de bénéficiaires.

### Le Revenu de solidarité active (RSA)

En 2010, les bénéficiaires du RSA (7 700 en Ardèche et 14 000 dans la Drôme), constituent 4,7% de la population des 25-64 ans en Ardèche et 5,6% dans la Drôme, taux supérieurs au taux régional (3,9%) mais proches du taux national (5,6%). La population couverte par le RSA (bénéficiaires et ayants-droits) est environ deux fois plus importante que celle des bénéficiaires seuls. Cette population couverte par le RSA représente 6,3% de la population des moins de 65 ans en Ardèche et 7,5% dans la Drôme. Ces taux sont plus élevés que le taux régional de 5,5%. Entre 2009 et 2010, la part de la population couverte par le RSA a légèrement augmenté, que ce soit au niveau départemental, régional ou national.

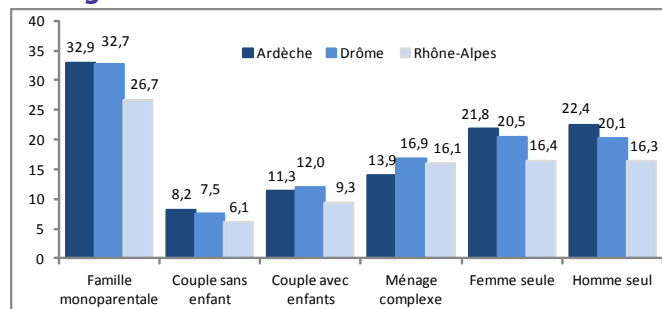
## Evolution du taux de pauvreté (en %) selon le territoire sur la période 2006-2008



Source : Insee

Exploitation ORS RA

## Taux de pauvreté (en %) selon la structure du ménage en 2008



Source : Insee

Exploitation ORS RA

**Ménages complexes :** Les ménages complexes, au sens statistique du terme, sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes ; ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

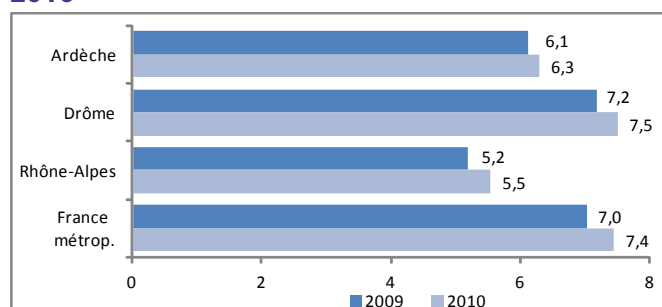
## Effectifs et taux de bénéficiaires du RSA, de l'AAH et des allocations vieillesse en 2010

	Ardèche	Drôme	Rh-Alpes	France
Bénéficiaires du RSA	7 699	14 042	127 019	1 833 787
<b>Taux de bénéficiaires RSA / pop 25-64 ans</b>	<b>4,7%</b>	<b>5,6%</b>	<b>3,9%</b>	<b>5,6%</b>
Population couverte par le RSA	15 711	29 685	287 298	3 874 095
<b>Taux de population couverte RSA / pop de - 65 ans</b>	<b>6,3%</b>	<b>7,5%</b>	<b>5,5%</b>	<b>7,4%</b>
Bénéficiaires de l'AAH	5 197	6 881	77 269	884 839
<b>Taux de bénéficiaires AAH / pop 20-64 ans</b>	<b>2,9%</b>	<b>2,5%</b>	<b>2,1%</b>	<b>2,4%</b>
Bénéficiaires des allocations vieillesse	3 276	4 051	40 181	490 116
<b>Taux de bénéficiaires des allocations vieillesse / pop de 65 ans et +</b>	<b>5,1%</b>	<b>4,7%</b>	<b>4,1%</b>	<b>4,7%</b>

Sources : Insee, CAF, CCMSA

Exploitation ORS RA

## Taux (en %) de population couverte par le RSA (Revenu de Solidarité Active) sur la période 2009-2010

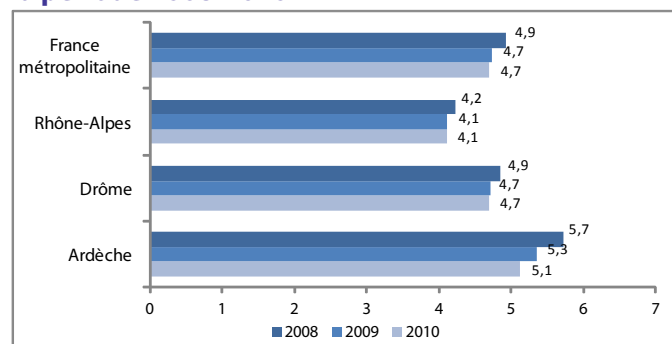


Sources : CAF, CCMSA

Exploitation ORS RA

\*Pour 100 habitants de moins de 65 ans

## Taux\* de bénéficiaires des allocations vieillesse sur la période 2008-2010



Sources : CAF, CCMSA, Insee

Exploitation ORS RA

\* Pour 100 habitants (de 65 ans et plus)

## Taux\* de bénéficiaires de la CMUc en janvier 2011

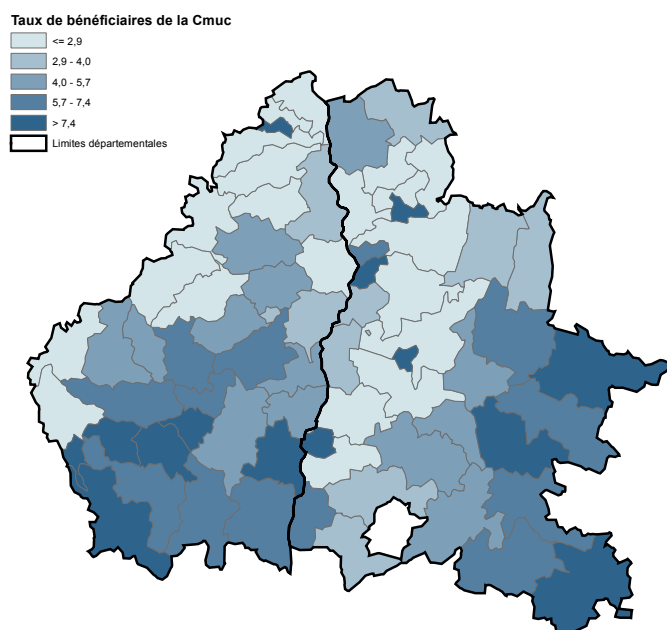
	Ardèche	Drôme	Rhône-Alpes
Nombre de bénéficiaires	12 325	21 884	241 678
Taux de bénéficiaires	5,1	5,7	4,9

Source : ARS

Exploitation ORS RA

\* Taux pour 100 assurés du régime général

## Taux\* de bénéficiaires de la CMUc en janvier 2011



Source : ARS

Exploitation ORS RA

\* Taux pour 100 assurés du régime général

## Bénéficiaires\* de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) en 2010

	Nombre de bénéficiaires
Ardèche	3 134
Drôme	4 360
Rhône-Alpes	51 428
France métropolitaine	584 178

Source : CPAM

Exploitation ORS RA

\* Bénéficiaires du régime général

## Les allocations du minimum vieillesse

Deux allocations coexistent pour venir en aide aux personnes âgées en situation de précarité : l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV), créée en 1956 et qui continue à être versée à ses bénéficiaires d'avant 2007, et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), créée en 2007. Ces allocations assurent aux personnes âgées de plus de 65 ans un revenu égal au minimum vieillesse. Comme pour les autres minima sociaux, l'Ardèche (3 300 bénéficiaires fin 2010, régime général et régime agricole) et la Drôme (4 000 bénéficiaires) présentent des taux plus élevés, respectivement 5,1% et 4,7%, que la région Rhône-Alpes (4,1%). Ces taux poursuivent une tendance à la diminution, quel que soit le niveau géographique.

## DES TAUX DE BÉNÉFICIAIRES DE LA CMUC PLUS ÉLEVÉS DANS LE SUD ET EN ZONE URBAINE

En janvier 2011, l'Ardèche compte 12 325 assurés du régime général bénéficiaires de la CMUc (Couverture maladie universelle complémentaire), et la Drôme en compte 21 884. Si les taux de bénéficiaires de la CMUc des assurés du régime général de l'Ardèche (5,1%) et de la Drôme (5,7%) sont un peu plus élevés que celui de la région (4,9%), on constate de fortes disparités au sein des deux départements. Les zones aux taux les plus élevés sont situées principalement dans les grandes villes et les zones rurales du sud des deux départements, zones plus fortement touchées par la précarité. Selon les cantons, le taux de bénéficiaires de la CMUc varie de 1 à 11% des assurés du régime général. Les cantons enregistrant des taux supérieurs à 9% des assurés sont ceux de Valgorge et Viviers en Ardèche, et Motte Chalancon, Romans-sur-Isère et Valence dans la Drôme.

L'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) ouvre droit à une déduction de cotisation auprès d'organismes de protection complémentaire. Elle fait bénéficier de la dispense d'avance de frais lors des consultations médicales réalisées dans le cadre du parcours de soins. Elle concerne les personnes dont les ressources sont faibles mais légèrement supérieures au plafond ouvrant droit à la couverture maladie universelle complémentaire (CMUc). En Ardèche, 3 100 personnes en ont bénéficié en 2010, contre 4 300 personnes dans la Drôme.

**Le minimum vieillesse** a été simplifié en 2006 en une prestation unique : l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Sont concernées les personnes âgées de 65 ans (de 60 ans dans certains cas : inaptes au travail, anciens combattants, mères de famille ouvrière,...), françaises ou étrangères sous réserve de fournir une preuve de la régularité du séjour, résidant en France. Le montant maximum de l'ASPA (au 1er avril 2011) s'élève à 724,27 € par mois pour une personne seule, et à 1 181,77 € par mois pour un couple. Ces montants sont exonérés totalement des prélèvements sociaux sur les pensions de retraite.

## 38% DES CHÔMEURS LE SONT DEPUIS PLUS D'UN AN DANS L'ARDÈCHE ET LA DRÔME

Avec un taux de chômage estimé, au 4ème trimestre 2010, à 9,7% de la population active en Ardèche et à 9,9% dans la Drôme, ces deux départements présentent les taux de chômage les plus élevés de la région, supérieurs au taux régional de 8,3%.

Au 31 décembre 2010, parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C (demandeurs tenus à la recherche d'emploi, sans emploi ou ayant exercé une activité réduite), près de 38% sont chômeurs depuis plus d'un an (chômeurs dits de longue durée), dans l'Ardèche comme dans la Drôme. La part des chômeurs de longue durée est plus importante dans ces deux départements que dans l'ensemble de la région (35%), mais équivalente à la part nationale. Le chômage de longue durée touche majoritairement les chômeurs de 50 ans et plus : dans cette tranche d'âge, plus de la moitié des chômeurs le sont depuis plus d'un an.

## PRÈS DE 50% DES JEUNES ACTIFS DANS LA DRÔME, ET PRÈS DE 40% EN ARDÈCHE SONT SUIVIS EN MISSION LOCALE

En 2010, 5 483 jeunes ardéchois et 11 980 jeunes drômois ont été accompagnés par les Missions Locales, ce qui correspond à 39% des actifs âgés de 16-24 ans en Ardèche et à 49% dans la Drôme. Ce taux drômois est le taux le plus élevé des départements de la région, le taux régional étant de 32%.

Parmi les jeunes fréquentant pour la première fois une Mission Locale, un jeune sur cinq vit dans un logement précaire dans l'Ardèche, contre 16% dans la Drôme et 18% en Rhône-Alpes.

## UN TAUX D'ÉQUIPEMENT EN CHRIS INFÉRIEUR AUX TAUX RÉGIONAL ET NATIONAL POUR UN TAUX DE PRÉCARITÉ SUPÉRIEUR

Au 1er janvier 2010, l'Ardèche dispose de 147 places en CHRIS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale) et la Drôme de 281 places, ce qui correspond à des taux d'équipement de 0,9 et 1,1 place pour 100 adultes de 20 à 59 ans, soit des taux proches du taux régional et national (1,2).

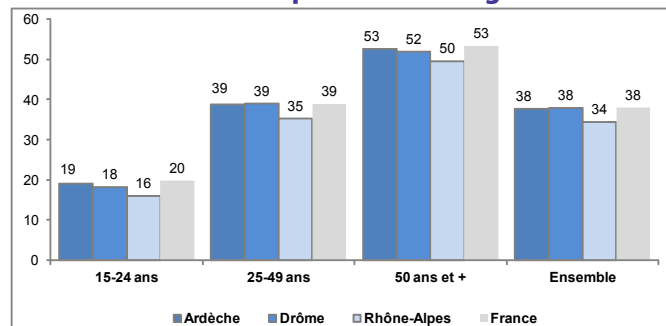
## Taux de chômage et part des chômeurs de longue durée en 2010

	Ardèche	Drôme	Rhône-Alpes	France
Nombre de chômeurs au 31/12/2010	20 808	35 095	371 593	4 347 694
Taux de chômage au 4ème trim.2010	9,7%	9,9%	8,3%	9,2%
Nombre de chômeurs longue durée au 31/12/2010	7 857	13 288	128 108	1 652 688
<b>Part des chômeurs longue durée</b>	<b>37,8%</b>	<b>37,9%</b>	<b>34,5%</b>	<b>38,0%</b>

Sources : Pôle Emploi, Insee

Exploitation ORS RA

## Part des chômeurs de longue durée parmi l'ensemble des chômeurs de chaque tranche d'âge en 2010



Sources : Pôle Emploi, Insee

Exploitation ORS RA

## Les jeunes en Missions locales en 2010

	Ardèche	Drôme	Rhône-Alpes
Nombre de jeunes accompagnés par les ML	5 483	11 980	120 073
Taux (%) de jeunes accompagnés par les ML p/r à la population active des 16-24 ans	39,4	49,2	31,8
Taux (%) de jeunes accompagnés par les ML p/r à la population des 16-24 ans	20,2	24,9	16,9
Part (%) de jeunes en 1er accueil en logement précaire	21	16	18

Sources : Missions locales

Exploitation ORS RA

\* Taux pour 100 habitants âgés de 16 à 24 ans

## Nombre de places dans les établissements d'accueil pour personnes en difficulté au 1er janvier 2010

	Ardèche	Drôme	Rhône-Alpes
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRIS)	147	281	3 900
Taux d'équipement en lits de CHRIS (pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans)	0,9	1,1	1,2
Centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA)	65	205	2 570
Maisons relais	54	51	687
Résidences sociales	12	805	12 688
Centres d'hébergement d'urgence (hors plan hivernal)	159	109	4 156

Sources : DRJCS, FINESS

Exploitation ORS RA

### Les différentes approches de la pauvreté :

- La pauvreté monétaire est une notion relative qui compare les bas revenus au revenu médian de la population
- La pauvreté en conditions de vie mesure l'absence ou la difficulté d'accès à des biens ou à des consommations d'usage ordinaire
- La pauvreté subjective est mesurée à partir du ressenti des individus
- La pauvreté administrative est une définition qui s'applique exclusivement aux allocataires des minima sociaux. Elle chiffre le nombre de ménages relevant de la solidarité nationale.

**Les minima sociaux** sont des prestations sociales versées sous conditions de ressources et visant à assurer un revenu minimum à une personne ou à sa famille. Le RSA, l'AAH et les allocations vieillesse sont des prestations différentielles, d'un montant calculé pour atteindre un minimum de revenu, défini chaque année. En 2011, les montants maximum versés mensuellement à une personne seule sont de : 466,99 € pour le RSA (montant de base, sans enfant), 711,95 € pour l'AAH, et 724,27 € pour les allocations vieillesse.

**Unité de consommation** : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie des ménages de tailles ou de compositions différentes.